Image not found or type unknown

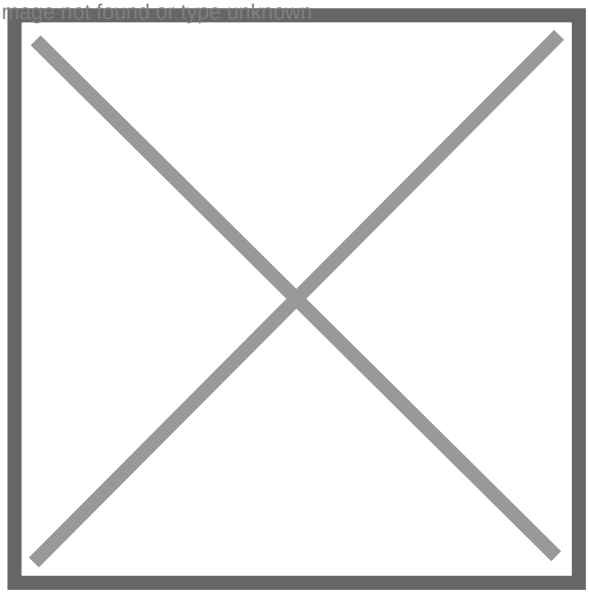

Charge de travaial supplémentaire

Par **gajah**, le **19/06/2011** à **07:57**

Bonjour,
Je travaille dans un organisme de formation et suis responsable de la mise en place d'actions dans un domaine spécifique.
Dans mon service, une personne est absente pour longue maladie, une autre vient de démissionner. La charge de travail qui en résulte est répartie entre les personnes restantes. Entre autres moi.
Or je ne peux pas assumer cette charge de travail supplémentaire. Je suis déjà insomniaque, j'ai des problèmes d'hypertension, je commence à devenir dépressif et avoue avoir commencé à penser pour la première fois... au suicide.
Le tout dans un environnement défavorable, le directeur étant un pyschopathe notoire
Ma question est donc la suivante : est-il possible de refuser une charge de travail ? Et si oui, comment ? sans risquer un licenciement pour faute.
Merci pour votre aide, vos conseils, vos informations...

Par **rosmeur**, le **21/06/2011** à **00:19**

Bonsoir

Attention, vous êtes sur une mauvaise pente et ne devez pas rester dans cette situation !

1) allez en priorité et sans attendre voir votre médecin du travail (prenez rdv directement, vous en avez le droit)
2) reprenez votre contrat de travail , la définition de vos tâches et missions , la définition de votre poste figurant dans votre convention collective : informez votre employeur que vous

n'acceptez pas de faire autre chose que le cadre ainsi posé
3) informez le CHSCT s'il existe , à défaut les délégués du personnel
4) demandez à l'inspection du travail de faire un contrôle anonyme

Enfin ne restez pas isolé, parlez à vos collègues de la charge de travail :ils ont peut être les même problèmes que vous en ce moment

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés